

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue à huis clos le 17 décembre 2020 à 15 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élane Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-12-815

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

20-12-816

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 décembre 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 14 décembre 2020.

ADOPTÉE.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR 2021

CONSIDÉRANT la présentation, par le maire, du budget d'opération de la Ville pour son exercice financier 2021;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, que le budget d'opération de la Ville pour son exercice financier 2021, totalisant la somme de 28 762 060 \$, soit adopté tel que présenté.

REVENUS	Ville 2021	Agglo 2021	Ville 2020	Agglo 2020
Taxes	18 612 580 \$	78 000 \$	18 237 390 \$	75 000 \$
Paiements tenant lieu de taxes	2 006 820 \$	- \$	1 940 840 \$	- \$
Quotes-parts	- \$	1 900 320 \$	- \$	1 818 740 \$
Transferts	591 240 \$	- \$	591 650 \$	- \$
Services rendus	1 283 930 \$	34 670 \$	1 309 080 \$	38 530 \$
Imposition de droits	516 150 \$	- \$	401 050 \$	- \$
Amendes et pénalités	238 000 \$	- \$	247 000 \$	- \$
Intérêts	220 400 \$	- \$	195 200 \$	- \$
Autres revenus	- \$	35 560 \$	30 260 \$	36 310 \$
Sous-total des revenus:	23 469 120 \$	2 048 550 \$	22 952 470 \$	1 968 580 \$
Conciliation à des fins fiscales				
Immobilisations - amortissement	4 764 810 \$	298 260 \$	4 224 640 \$	299 340 \$
Affectations aux activités de fonctionnement	528 130 \$	7 730 \$	162 480 \$	- \$
TOTAL DES REVENUS ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES:	28 762 060 \$	2 354 540 \$	27 339 590 \$	2 267 920 \$

CHARGES	Ville 2021	Agglo 2021	Ville 2020	Agglo 2020
Administration générale	4 065 360 \$	292 580 \$	3 919 940 \$	282 720 \$
Sécurité publique	3 326 000 \$	1 340 340 \$	3 148 310 \$	1 261 500 \$
Transport	6 365 990 \$	80 700 \$	5 885 280 \$	78 350 \$
Hygiène du milieu	5 821 500 \$	- \$	5 779 390 \$	- \$
Santé et bien-être	91 260 \$	78 040 \$	82 730 \$	76 550 \$
Aménagement - urbanisme et développement	1 413 930 \$	146 700 \$	1 351 010 \$	166 370 \$
Loisirs et culture	5 069 910 \$	97 850 \$	4 651 080 \$	94 630 \$
Frais de financement	673 170 \$	70 670 \$	666 110 \$	79 820 \$
Sous-total des charges:	26 827 120 \$	2 106 880 \$	25 483 850 \$	2 039 940 \$
Conciliation à des fins fiscales				
Financement - remboursement de la dette à long terme	1 646 000 \$	213 500 \$	1 544 710 \$	191 200 \$
Affectations				
Transferts aux activités d'investissement	- \$	- \$	- \$	- \$
Remboursement – fonds de roulement	288 940 \$	34 160 \$	311 030 \$	36 780 \$
Fonds réservés – carrières et sablières	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES CHARGES ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES:	28 762 060 \$	2 354 540 \$	27 339 590 \$	2 267 920 \$

Le Conseil décrète que le document explicatif sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu de la distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉE.

ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA VILLE POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, que le Conseil municipal adopte, selon les objets, montants et modalités du projet déposé, son programme des dépenses en immobilisations de la Ville pour les années 2021-2022-2023 totalisant la somme de 39 935 320 \$ répartie annuellement comme suit :

Pour l'année 2021 : 14 265 020 \$

Pour l'année 2022 : 11 161 500 \$

Pour l'année 2023 : 14 508 800 \$

Le Conseil décrète que le document explicatif sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu de la distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-12-819

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire